

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ



DISCOURS
DE S. E. LE DR. ABDELOUAHED BELKEZIZ SECRETAIRE
GENERAL DE L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE
ISLAMIQUE

DEVANT LE SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIETE DE
L'INFORMATION

GENEVE, 10-12 DECEMBRE 2003

Source : Organisation de la Conférence Islamique.
Contact : Mission permanente de l'OCI à Genève
Original : Arabe

Majestés, altesses, Excellences, chefs d'Etats membres,
Excellences, Messieurs les ministres, chefs des délégations participantes,
Monsieur le Secrétaire général des Nations Unies,
Monsieur le Secrétaire général de l'Union Internationale des télécommunications
Honorables Invités,

Je suis heureux de présenter, tout d'abord, mes vifs remerciements à S.E. M. Pascal Couchepin, Président de la Confédération Helvétique, et de lui rendre hommage pour les grands efforts consentis par le gouvernement suisse afin de bien préparer ce sommet et d'en faciliter les délibérations.

Je suis tout aussi heureux d'exprimer notre gratitude et notre respect à S.E. le Président de la République tunisienne, S.E. le président Zine El-Abidine Ben Ali, pour l'initiative combien constructive prise par la Tunisie pour tenir une conférence des chefs d'Etat en vue d'approfondir l'étude de la problématique liée au fossé numérique, dont le présent sommet représente la première phase, alors que la Tunisie en abritera la seconde phase en novembre 2005.

C'est également avec la plus grande joie que j'adresse mes sincères remerciements à M. Yoshio Utsumi, Secrétaire général de MIT et Président du comité d'organisation du sommet et à M. Adama Samassekou, président du comité préparatoire de ce sommet, pour les efforts acharnés qu'ils ont déployés, chacun dans le domaine de son ressort, en vue d'établir l'ordre du jour et le programme de travail et de préparer les documents qui se trouvent présentement entre nos mains, chose qui ne peut que contribuer à la bonne marche de nos travaux.

Monsieur le Président,

Majestés, Altesses, Excellences,

Le Secrétariat général de l'Organisation de la Conférence islamique a contribué, depuis le début, à soutenir l'idée de convoquer un tel sommet et a participé à l'élaboration de son ordre du jour. Il a également participé aux cinq réunions préparatoires consacrées à la rédaction des documents et à l'adoption des programmes de travail circonstanciés. Le Secrétariat général a tenu à chaque fois à présenter un document de travail à travers lequel il s'est efforcé d'exposer les idées préconisées par les réunions et les conférences pertinentes de l'OCI, aussi bien au niveau du sommet qu'au niveau ministériel. La dernière en date de ces contributions aura été la résolution adoptée dans ce sens par le Xème sommet islamique réuni à Putrajaya, en Malaisie au mois d'octobre 2003.

Les 57 Etats membres de notre Organisation sont parvenus à s'entendre autour d'une démarche commune concernant les exigences inhérentes à l'établissement de la société du savoir et de la communication et aux hypothèses visant à

combler le fossé numérique dont l'ampleur est certes variable parmi les Etats membres eux-mêmes ruais qui va grandissant entre eux et les pays avancés,

Dans ce contexte, le Xème sommet Islamique a également approuvé la proposition faite par S.E. le Président sénégalais Maître Abdoulaye Wade relative à la question de la solidarité numérique et à la création d'un Fonds mondial qui serait alimenté par les redevances téléphoniques et les taxes sur les ventes d'ordinateurs dans le monde afin d'aider les pays en développement à faire face aux charges financières découlant des projets destinés à résoudre l'épineux problème de la fracture technologique.

La Déclaration de Putrajaya et le communiqué final du Xème sommet islamique sont venus à point nommé pour souligner l'engagement des chefs d'Etat membres de l'OCI à aller de l'avant dans l'édification de la société du savoir et de la communication en même temps que leur volonté d'éliminer les disparités technologiques de toute nature à l'intérieur des pays membres et entre eux et le reste du globe, aux fins de faire reculer l'analphabétisme et la pauvreté, d'améliorer les situations sociales et scientifiques, de prendre en charge les questions de la femme, de l'enfant et de la jeunesse en donnant à ces catégories sociales les moyens de s'instruire et d'acquérir les qualifications nécessaires à la maîtrise des technologies nouvelles, et d'augmenter par le même leur capacité à soutenir la compétition pour multiplier leurs chances de trouver un emploi. Il s'agit également de galvaniser les énergies et de stimuler les bonnes volontés dans tous les secteurs tant public que privé, populaire ou gouvernemental.

Les résolutions issues de la 6ème session de la Conférence islamique des ministres de l'Information, qui s'est déroulée au Caire en mars 2003, ont plaidé en faveur de l'indispensable complémentarité interrégionale et internationale par la mobilisation et la mise en commun des moyens et des ressources en vue de consacrer la transition vers l'économie du savoir et de mettre en place les Infrastructures adéquates pour vulgariser les nouvelles technologies et concrétiser les opportunités offertes par les réseaux de fibres optiques à haute fréquence pour garantir la connectivité, un débit et un flux des informations maximum, et pouvoir retirer ainsi un profit économique, scientifique et social optimum des précieuses informations et des connaissances avancées qui circulent à travers les réseaux de communication électroniques.

Mesdames et Messieurs,

L'Organisation de la Conférence islamique ne ménagera aucun effort pour contribuer activement à faire aboutir les travaux de ce sommet dans ses deux phases. Notre Organisation est soucieuse d'apporter sa contribution à la cristallisation des concepts au niveau tant de la Déclaration de principes que du plan d'action dont nous attendons tous impatiemment l'adoption à cette première

phase du sommet. Bien entendu, nous sommes prêts à répercuter tout ce dont il sera convenu Ici sur tous les Etats membres et à inciter les diverses institutions spécialisées et à caractère éducatif, scientifique, culturel, social et économique, à veiller à la mise en oeuvre des directives de ce sommet et à intégrer les idées constructives du futur plan d'action dans leurs propres activités pour saisir l'occasion offerte de combler l'écart numérique entre nos pays et de mettre en route le processus à la faveur de la seconde phase du sommet prévue à Tunis en 2005.

Pour bâtir la société de l'information, la société du savoir et de la communication, en qualité de partenaires et d'associés et non pas en tant que simples consommateurs, nos Etats membres s'efforceront de concert et en collaboration avec tous les acteurs régionaux et internationaux concernés, de suivre de près les choix stratégiques en matière de technologies de l'Information sophistiquées, de garantir l'accès aux réseaux de communication électronique et de créer les infrastructures de télécommunications requises afin de favoriser l'autoproduction de données et de meubler le cyber espace au lieu de se contenter de consommer le produit des autres. Nous ambitionnons également de lancer de nouvelles politiques d'investissement en termes de formation continue, au long de la vie, afin de mettre les avantages comparatifs de notre côté face à la concurrence et de nous doter de l'arsenal législatif nécessaire pour régir la déontologie de la communication.

Nous attendons -en outre des pays avancés qu'ils manifestent un degré accru de solidarité avec les pays en développement afin de définir une vision commune de la société du savoir et de la communication et d'ouvrir ainsi de vastes horizons à la diffusion des nouvelles technologies sans se limiter aux moyens conventionnels d'accès aux sources de savoir. C'est pourquoi nous estimons qu'il serait extrêmement opportun et utile de consacrer l'intervalle entre la session de Genève et la session de Tunis à des études de terrain, au niveau régional et mondial et conformément à une stratégie qui serait arrêtée de commun accord, en vue de parvenir à une meilleure définition de la société de l'Information et de la communication et l'appréhension des possibilités de combler le fossé numérique sur la base de la Déclaration de principes et du plan d'action qui doivent être adoptés au cours de notre présente conférence.

Je vous remercie tous et souhaite à ce sommet le plein succès dans la recherche des solutions escomptées.

Que Dieu nous assiste et nous bénisse tous.

Wassalamou alaykoum wa rahmatoullahi wa barakatouhou.

**RESOLUTION N°4/10/INF(IS) SUR
LA SOCIETE DE L'INFORMATION
ET LA PARTICIPATION DES ÉTATS MEMBRES
AU SOMMET MINISTÉRIEL DE LA SOCIETE
DE L'INFORMATION NOTAMMENT
LA PHASE II
(TUNIS 2005)**

La dixième session de la Conférence islamique au Sommet (session du savoir et de la moralité pour le progrès de la Oummah), tenue à Putrajaya, (Malaisie), du 20 au 21 Chaabane 1424 F1 (16 -17 octobre 2003) ;

Rappelant la résolution 74/9 de la neuvième session de la Conférence islamique au sommet (session de la paix, du développement et de l'intifadha d'al-Aqsa), tenue à Doha, Etat de Qatar, les 16 et 17 Chaabane 1421 Id (12 et 13 novembre 2000) sollicitant le soutien des États membres à la candidature de la République Tunisienne qui souhaite accueillir le sommet mondial de la société de l'information,

Rappelant également la résolution 30/6 de la trentième session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères (session--....) tenue à Téhéran, République islamique d'Iran, du 27 au 29 Rabi'ul al-Awwal 1424H (28-30 mai 2003) portant sur la participation des Etats membres au sommet mondial de la société de l'information dont la deuxième étape aura lieu en 2005 à Tunis.

Se référant à la résolution n° 3/7-JNF (COMIAC), adoptée à la 7^e session du COMIAC, tenue à Dakar, en République du Sénégal, les 13 e. 14 Chawal 1423 H (1718 décembre 2002) ;

Se référant également à la participation du Secrétariat général de l'OCI aux réunions du comité préparatoire du sommet mondial de la société de l'information, tenues respectivement à Genève du 1 au 5 juillet 2002 et du 17 au 27 février 2003 (voir les points 25 et 30 du document WSISI/03/P>REP-1/1 (REV1)-A et à Paris du 17 au 19 juillet 2003 et de nouveau à Genève du 15 au 26 septembre 2003 ;

Se référant, en outre à la Déclaration de Bamako de la réunion régionale africaine préparatoire du sommet mondial de la société de l'information, tenue à Bamako, République du Mali, du 28 au 30 mai 2002, à la Déclaration de Tokyo issu de la réunion régionale asiatique préparatoire du sommet mondial de la société de l'information, tenue à Tokyo (janvier 2003), à celle émanant de la réunion de la ligue des Etats arabes sur le sommet mondial de la société de

l'information, tenue au Caire du 16 au 18 juin 2003, et à la conférence préparatoire pour l'Asie occidentale à Beyrouth (4-6 février 2003),

Saluant la déclaration faite par Son Excellence le Président Me. Abdoulaye Wade devant l'Assemblée générale des Nations Unies lors de la réunion portant sur les technologies de l'information et de la communication au service du développement, tenue en juin 2002 (document A/57/1280), et son intervention au cours de la deuxième réunion préparatoire (Precom.2) du sommet mondial de la société de l'information (tenue à Genève du 17 au 27 février 2002),

Ayant pris note de la résolution 4/0 de la 6^{ème} session de la conférence islamique des ministres de l'Information (CIMI) (le Caire, 8-11 mars 2003) qui avait exprimé son appréciation des recommandations de la réunion des comités d'experts, chargés de réviser et de mettre à jour les mécanismes de l'Action islamique commune en matière d'information, tenue à Djeddah, du 4 au 7 mai 2002 (recommandations sur les nouvelles technologies en matière de radiodiffusions et de télévision et celles des responsables des informations et des programmes des chaînes TV - publiques et privées - des Etats membres diffusées par satellite) ;

Ayant pris note également du projet de "déclaration du sommet" (document No, WSIS/PC-3/DT/1/REV.2B), et du projet de "plan d'action du sommet" (document No; WSTS/PC-3/(doc/10/Add.2) issus de la "troisième réunion préparatoire du sommet mondial de la société de l'information (Genève du 15 au 26 septembre 2003).

Ayant pris acte du rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à la société de l'information,

1. **AFFIRME** que le développement, l'assimilation et les applications des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les Etats membres, sans être fin en soi, sont les principaux instruments visant à la réalisation d'un développement global et durable et assurant l'accès à la société de l'information.

2. **INVITE** les Etats membres à.

2-1- **participer** à l'édification des bases de la société de l'information par l'entremise de l'ensemble des institutions spécialisées dans les domaines de l'information et de la communication et de toutes les autres structures pertinentes,

2-2- **accorder** une attention particulière à la satisfaction des besoins et aspirations de leurs institutions et structures concernées pour qu'ils contribuent

efficacement aux deux phases du sommet mondial de la Société de l'information, Genève 10-12 décembre 2005) et Tunis (16 au 18 novembre 2005), par l'entremise des sessions de la conférence islamique des Ministres de l'Information, et les comités ministériels de suivi qui en sont issus, ainsi que les sessions des conférences islamiques des ministres des communications,

2-3- **veiller** à utiliser les NTIC de manière à faciliter tous les aspects de la vie quotidienne de leurs citoyens en renforçant l'accès à leurs différentes applications

2-4- **encourager** le pluralisme des médias et en éviter autant que possible la monopolisation.

2-5- **améliorer** le partage de la connaissance globale, au profit du développement, par la suppression des obstacles qui peuvent entraver l'accès universel à l'information.

2-6- **créer** des opportunités de renforcement des capacités d'acquisition des compétences et des savoirs nécessaires pour l'accès à la société de l'information et l'économie de la connaissance et la fructification des possibilités qu'elles offrent pour faciliter l'instauration de formes viables de production, de consommation et d'utilisation des ressources pour un meilleur accès aux marchés locaux et mondial.

2-7- **envisager** la mise en place d'une infrastructure de réseaux d'information et de communication suffisamment développée, adoptée aux conditions régionales, nationales et locales qui utilise les atouts du « large bande » et autres technologies innovantes, pour accélérer le progrès social, économique et scientifique des pays membres.

2-8- **tirer des perspectives** qu'offrent les NTIC pour le développement de l'enseignement de base, la formation permanente, l'éducation des adultes, la reconversion, l'apprentissage tout au long de la vie, en vue de la participation de tous à l'avènement de la société de l'information.

3 **DEMANDE**; au Secrétaire général de prendre part active aux réunions Préparatoires aussi bien au niveau régional que mondial du sommet mondial de la société de l'information dans ses deux phases respectives de Genève (10-12 décembre 2003) et de Tunis (1--18 novembre 2005) et ce, à travers les prochaines sessions de la conférence islamique des ministres de l'Information en vue

3.1 de **parvenir** à une identité de vues entre les Etats membres au sujet du contenu des projets de « Déclaration de principes » et de « plan d'action » qui seront adoptés par le sommet lors de la phase genevoise.

3.2 de **promouvoir** une coopération entre les états membres de façon à pouvoir combler le fossé numérique, en leur sein, ainsi que celui qui les sépare des pays développés.

3.3 de **concrétiser** « la solidarité numérique » proposée par S.E. le Président Me. Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal, et d'encourager la création d'un fonds mondial pour réaliser cet objectif.

4. **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de cette résolution et d'en faire à ce sujet rapport à la 1^{le} session de la Conférence itilaimique au Sommet.